



ÉTATS GÉNÉRAUX

Le postsecondaire en contexte
francophone minoritaire
au Canada

#ONENPARLE

DOCUMENT PRÉPARATOIRE – 2 FÉVRIER 2022

ATELIER 6 – UN DIALOGUE SUR LES ENGAGEMENTS ET LES OBLIGATIONS MUTUELS

L'atelier sur l'égalité réelle dans le secteur postsecondaire a mis de l'avant divers enjeux liés au financement de ce secteur. Il va de soi que pour agir sur ce front, les divers paliers de gouvernement s'imposent comme des interlocuteurs-clés. Les établissements postsecondaires doivent parfois naviguer à travers les institutions et les priorités gouvernementales pour bien faire connaître les réalités particulières du secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire. Dans la continuité de l'atelier 5, il était donc important de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir aux engagements et aux obligations des gouvernements et des établissements postsecondaires et de voir comment les relations entre eux se sont établies.

En vertu du partage des compétences entre les paliers de gouvernements au Canada, l'éducation postsecondaire relève des gouvernements provinciaux. Les établissements postsecondaires doivent donc établir des relations avec les représentants de divers ministères dont l'action peut avoir une incidence sur les activités des établissements. Les gouvernements provinciaux sont notamment responsables du financement de base des établissements publics et de l'approbation des programmes qui y sont offerts.

Les gouvernements veillent aussi au partage des bonnes pratiques entre eux à travers le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), qui traite aussi des enjeux liés à l'éducation postsecondaire. D'ailleurs, le CMEC s'est fixé comme objectif d'« augmenter et stabiliser la capacité à long terme des systèmes d'éducation postsecondaire pour satisfaire aux besoins en matière de formation et d'apprentissage de tous les Canadiens et Canadiennes qui souhaitent poursuivre aux études supérieures »¹.

Or, pour ce qui est de l'éducation dans la langue de la minorité, le gouvernement fédéral joue aussi un rôle important. Par exemple, à travers le Programme des langues officielles dans l'enseignement, il encourage et aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à offrir aux minorités de langue officielle l'instruction dans leur propre langue et les appuie pour assumer les coûts supplémentaires qui y sont associés².

¹ Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), « Éducation postsecondaire – Aperçu », disponible en ligne : https://www.cmec.ca/100/%C3%89ducation_postsecondaire_et_apprentissage_des_adultes.html.

² Le protocole mettant en œuvre ce programme est signé par le gouvernement fédéral et le CMEC. Les provinces et les territoires jouent donc un rôle important dans le déploiement du financement associé à ce programme.

Une partie du financement prévu dans ce programme est réservé au secteur postsecondaire et sert à maintenir, développer et enrichir des programmes et des ressources et à améliorer l'accès aux programmes postsecondaires³. Le gouvernement fédéral joue aussi un rôle d'appui à la recherche qui est réalisée dans les établissements postsecondaires à travers les divers conseils subventionnaires.

Bref, les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire doivent développer des relations continues avec les divers paliers de gouvernement et les points de contact au sein de chacun peuvent être nombreux. Ces relations sont parfois ponctuées de défis importants, dont plusieurs ont été médiatisés ces dernières années. Dans le cadre de cet atelier, nous souhaitons plutôt identifier de bonnes pratiques dans les relations entre les gouvernements et les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire pour renouveler et renforcer les engagements de chacun à l'égard du secteur postsecondaire. Ces relations deviennent d'autant plus importantes alors que commencera à se déployer la nouvelle enveloppe réservée au postsecondaire en contexte francophone minoritaire annoncée par le gouvernement fédéral et qui nécessite une collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

En préparation à l'atelier « Un dialogue sur les engagements et les obligations mutuels », nous vous invitons à réfléchir aux questions suivantes :

- Quels types d'arguments doivent être développés pour mieux faire comprendre la valeur ajoutée de veiller à la pérennité du secteur postsecondaire en contexte francophone minoritaire ?
- Quels types de données devraient être produites pour appuyer ces arguments ?
- Quels moyens pourraient être envisagés pour permettre une meilleure diffusion des bonnes pratiques en matière de relations entre les établissements postsecondaires et les institutions gouvernementales ?

³ Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2013 à 2017-2018 entre le Gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)*, disponible en ligne : <https://www.cmec.ca/docs/programsInitiatives/olp/protocol/Protocol-2013-2018-FR.pdf>.